

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
COMPTES DE L'EXERCICE 2021
SITUATION AU 31 MARS 2022**

La commission financière s'est réunie le 28 mars 2022 en présence de Monsieur Gérard Buchs, syndic, de Monsieur Georges-Henri Débois, conseiller communal et responsable du dicastère " Finances et impôts " ainsi que de l'organe de révision, la fiduciaire Gefid Conseils SA à Marly, représenté par Monsieur David Vésy, réviseur. Les travaux effectués par la fiduciaire lors du contrôle des comptes communaux 2021 nous ont été expliqués en détail et quelques recommandations ont été émises. La commission financière s'est réunie une deuxième fois le 31 mars 2022 avec uniquement les représentants de la commune pour passer en revue les comptes et poser ses questions. Elle remercie les personnes présentes pour leur disponibilité lors de ces deux rencontres.

Dans son rapport du 4 avril 2022, l'organe de révision confirme que la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux principes de la comptabilité publique et recommande leur approbation.

La commission financière tient tout d'abord à préciser qu'un déficit de Fr. 192'970.00 avait été prévu au budget 2021. Finalement, le déficit s'élève uniquement à un montant de Fr. 53'423.97 au compte de fonctionnement. Malheureusement, le phénomène de tassement, voire de recul des recettes fiscales ordinaires se concrétise en 2021. Cette situation pourrait, à notre sens, perdurer à l'avenir. Fort de constat, nous invitons le Conseil communal à rester vigilant dans l'élaboration des budgets futurs. Parallèlement à ce recul escompté des recettes, nous constatons que les charges de fonctionnement continuent de progresser. A contrario, les charges liées semblent stopper leur incessante progression en 2021.

Au 31 décembre 2021, la fortune de la commune s'élève à Fr. 1'512'464.17 et le montant des réserves non obligatoires à Fr. 995'870.90. A cette même date, la provision pour pertes sur débiteurs est de Fr. 80'000.00 et la provision pour la recapitalisation de la caisse de pension du personnel de l'Etat s'élève à Fr. 180'000.00.

La commission financière remercie le Conseil communal et la boursière communale pour l'excellente tenue des comptes et recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes de l'exercice annuel 2021 tels qu'ils ont été présentés.

Saint-Martin, le 26 avril 2022



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
APPROBATION D'UN CREDIT ADDITIONNEL
SITUATION AU 31 MARS 2022**

Monsieur Gérard Buchs, syndic, et Monsieur Georges-Henri Débois, conseiller communal et responsable du dicastère " Finances et impôts ", ont informé la commission financière le 31 mars 2022 sur une demande de crédit additionnel qui sera mise au tractanda de l'assemblée communale du 3 mai 2022 pour approbation. Cet élément concerne un investissement en cours sur l'exercice 2022.

INSTALLATION DES 350 NOUVEAUX COMPTEURS D'EAU POUR UN MONTANT DE CHF 40'000.00

Le conseil communal a pris la décision de faire appel à l'entreprise A. Rosselet SA à Châtel-St-Denis pour installer les 350 nouveaux compteurs d'eau relevés à distance. Ceci permettra d'assurer que l'ensemble des compteurs d'eau de la commune puissent être relevés à distance au mois de septembre 2022. La commission financière est favorable à l'octroi de ce crédit additionnel. Elle propose à l'assemblée communale d'accepter ce montant supplémentaire qui sera financé par un prélèvement sur la réserve du compte de l'eau.

Saint-Martin, le 26 avril 2022



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION
SITUATION AU 31 MARS 2022**

Nomination de la nouvelle fiduciaire pour le contrôle des comptes 2022, 2023 et 2024 de la commune de Saint-Martin

La commission financière a lancé un appel d'offres pour la révision des comptes de la commune de St-Martin auprès des fiduciaires suivantes :

- Fiduciaire Butty SA à Ursy
- Hervest Fiduciaire SA à Châtel-St-Denis
- Fidexpert SA Fribourg à Granges-Paccot

Après avoir analysé les offres reçues, la commission financière a présélectionné deux dossiers et a décidé de convoquer Hervest Fiduciaire SA ainsi que Fidexpert SA Fribourg.

La commission financière s'est réunie le 31 mars 2022 en présence de Messieurs Gérard Buchs et Georges-Henri Débois pour procéder aux deux entretiens. Suite à cela, la commission financière a statué sur le choix final.

Les principaux critères de sélection furent le coût, le professionnalisme, l'expérience dans la révision des comptes des communes fribourgeoises, la vision du partenariat, la réputation sur le marché.

Après délibération, la commission financière a choisi Fidexpert SA Fribourg à Granges-Paccot qui propose un coût annuel forfaitaire de **CHF 4'000.00**, hors taxes, pour un mandat de **trois ans** et qui répond aux critères énumérés. Pour référence, cette fiduciaire a déjà contrôlé de nombreuses communes dans les différents districts du canton de Fribourg y compris la nôtre durant les années 2010 à 2015. De plus, elle a déjà révisé les comptes de deux communes fribourgeoises qui sont passées au modèle comptable MCH2 en 2021.

En conclusion et conformément à la loi sur les communes, la commission financière soumet à votre vote le choix de la fiduciaire Fidexpert SA Fribourg pour une durée de trois ans, dès le contrôle des comptes 2022.

Saint-Martin, le 26 avril 2022



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer